



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

Ville de Teyran

Département de l'Hérault

**Extrait du registre
des procès-verbaux du Conseil Municipal
Séance du 18 février 2016**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 12 février 2016, les membres composant le Conseil Municipal de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le jeudi 18 février 2016 sous la présidence de Monsieur Éric BASCOU, Maire de Teyran.

Étaient présents : Éric BASCOU, Édouard DE COLLE, Sylvie CAMALON, Françoise GALLAS, Philippe SECONDY, Martine CHEYLAN NERRIÈRE, Patrick ROCHER, Bernadette ORGEVAL, Guilhem SERRE, Odile VELAY, Sophie LANNI, Nicole DUPRAT, Maurice GODÉ, Marie-Agnès RÉMY, Maurice OUAZANA, Albert BOURRUST, Laurent BILLY, Huguette LABALME, Éric CHAILLAN, Christelle POYO, Salvator D'AURIA, Brigitte HOURTAL, Guy GLEIZES, Monique BERTOLETTI, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents et ayant donné procuration : Patrice LORION à Laurent BILLY, Nathalie BEDOS BAILLAT à Maurice OUAZANA, Philippe TOIROT à Guy GLEIZES

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du conseil.

Madame Nicole DUPRAT est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Le Maire donne la parole à Éric CHAILLAN désigné cette année coordonnateur du téléthon de la commune. La remontée des fonds s'élève à 5 600 €. Cette collecte est plus importante que les années passées, malgré certaines contraintes comme les élections. Éric CHAILLAN remercie les associations, les personnes privées et les agents des services techniques pour leur travail.

Le Maire informe les élus du bon déroulement du repas des aînés. Il remercie Bernadette ORGEVAL et les services municipaux pour leur action.

Éric BASCOU déplore ensuite les nombreuses odeurs nauséabondes liées au centre de stockage des déchets de Castries qui ont été remarquées en cette fin d'année 2015. Patrice Lorion, Conseiller délégué à l'Environnement, s'est tenu régulièrement informé des problèmes techniques rencontrés auprès de la Métropole mais les élus des communes limitrophes ont également demandé des rendez-vous auprès de la Métropole et de M. le Préfet.

Le Maire propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 janvier 2016

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 janvier 2016.

2- Débat d'orientations budgétaires M14 - budget de la commune - exercice 2016

Rapporteur : Éric BASCOU

Institué par la loi du 6 février 1992 modifiée, ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (article L2312-1 du code général des collectivités territoriales) et doit être organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ces orientations pour l'année 2016 seront donc présentées lors du conseil.

Données conjoncturelles générales

Au niveau national :

- Le Produit intérieur brut (Pib)

2014	2015	2016
0,4 %	1,1 %	1,5 %

Constat : Progression consécutive à l'atténuation de deux des facteurs négatifs qui étouffent la croissance depuis 2010 : l'accès au crédit, la réduction des déficits publics.

Perspectives : Baisse attendue du taux de chômage, augmentation du pouvoir d'achat si la prévision est atteinte.

Données conjoncturelles générales

Au niveau national :

- Taux de chômage (au sens du BIT)

2014	2015	2016
10.4 %	10.6 %	10 à 10.2 %

Constat : Augmentation en 2015 de 75 000 chômeurs ce qui porte le total à 2 946 000*.

Perspectives : Baisse des taux avec une croissance aux alentours des 1.5 %

* Décompte BIT : non compris les inactifs en recherche d'emploi.

Données conjoncturelles générales

Au niveau national :

- L'inflation

2011	2012	2013	2014	2015	2016
2.1 %	2 %	0.9	0.5 %	0 %	1 %

Constat : Arrêt de la baisse des prix, risque de déflation mineur.
En période de déflation : Ralentissement des consommations et des investissements, baisse de la marge des entreprises
Perspectives : Signe de reprise de l'activité par une inflation contenue.

Au niveau national :

- Dette et déficit

Constat : Fin du 3ème trimestre 2015 : **2 103 milliards d'€ de dette, 96.9 % du PIB** (baisse de 2.2 milliards)

Déficit budgétaire 2014 : 84.8 milliards soit 4 % du PIB

Estimation 2015 : 75 milliards soit 3.4 % du PIB

Perspectives : Atteinte des critères de convergence (critères de Maastricht) d'où le maintien de la participation des communes au redressement des finances publiques (déficit ramené à 3 % du PIB).

La région Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées.

Prise en compte du nouveau cadre réglementaire :

Loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 fixant les limites territoriales des nouvelles régions.

Loi du 07 août 2015, sur la nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) et les nouvelles compétences dévolues aux régions (développement économique des PME, développement durable, transport...).

À l'échelle de la commune, il faudra tenir compte de la nouvelle entité territoriale et des orientations économiques régionales qui seront faites.

La région Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées.

Tableau de bord de la conjoncture en région

Un emploi dynamique mais un chômage record

Dans un contexte national de progression de l'activité, l'emploi accélère sa reprise en L R et en M P. La croissance de la population active est plus rapide que le dynamisme de l'emploi, ce qui contribue à un taux de chômage élevé.

Point faible :

Taux de chômage à 12.4 % de la population active

Points forts :

Augmentation des mises en chantier dans le 34 et le 31

Fréquentation touristique élevée

Viticulture, récolte et qualité satisfaisante

Forte progression de l'emploi salarié marchand

Recul des défaillances d'entreprises

Dynamisme de l'activité aéronautique et spatiales

Orientations économiques régionales qui seront faites.

Loi de Finances 2016

- Impératif de réduction de la dette publique

> Plan d'économie de 50 milliards d'€, période 2014 - 2017

> Réduction des concours financiers de l'État de 3.67 milliards d'€ dont 1 450 millions pour le bloc communal soit 40 % des prélèvements.

> Montant de la baisse de DGF 2016 identique à 2015

> Contribution de la commune

> Le gel du point d'indice des fonctionnaires initialement prévu jusqu'en 2017, pourrait être révisé en 2016.

	2014	2015	2016	2017
Contributions au redressement F P	30 178	30 178	30 178	30 178
		74 440	74 440	74 440
Montant estimé contribution sup. /an : 2016/2017			74 440	74 440
				74 440
Perte annuelle depuis 2013	30 178	104 618	179 058	253 498

Source : AMF 15 01 2015

-Soutien à l'activité

> Augmentation globale des dotations de solidarité urbaine et de solidarité rurale ainsi que de la dotation nationale de péréquation
Estimation d'une augmentation globale de 570 millions pour les communes éligibles à la DSR

> Dotation supplémentaire sur les investissements locaux (opportunité de financement par l'emprunt).

> FCTVA, en 2016 le taux de remboursement sera de 15.761 % sur les dépenses réelles d'investissement de 2014. Il sera porté à 16.404 % en 2017. À compter de 2015 sont éligibles au FCTVA les dépenses d'entretien des bâtiments publics ainsi que les travaux de voirie

> Fiscalité, revalorisation nationale des bases locales d'imposition de 1 %.

> Maintien des taux d'imposition communaux pour 2016.

La situation Financière de la commune

- Résultat global 2015

	Fonctionnement	Investissement	Global
Recettes	4 390 137	1 275 121	5 665 258
Dépenses	3 854 001	940 080	4 794 081
Résultat	536 136	335 041	871 177

Les deux sections sont excédentaires :

> Recettes supplémentaires en fonctionnement (pénalités, taxes foncières, atténuation de charges).

> Non consommation de dépenses (masse salariale)

> Restes à réaliser en investissement : 94 180 €

- L'épargne

	2012	2013	2014	2015
Recettes réelles	4 117 524	4 047 452	4 031 750	4 299 289
Dépenses réelles	3 669 425	3 692 662	3 702 932	3 699 298
Epargne brute	448 099	354 790	328 818	599 991
Taux d'épargne brute	10.9 %	8.8 %	8.2 %	13.95 %
Annuité capital dette	145 468	212 634	222 735	235 081
Epargne nette	302 631	142 156	106 083	364 910
Taux d'épargne nette	7.3 %	3.5 %	2.6 %	8.49 %

> Forte progression de l'épargne consécutive au résultat excédentaire de l'exercice

> Un autofinancement relativement important.

Endettement de la commune

Encours de la dette au 31 décembre de l'année en K€

Annuité de la dette (Capital + intérêts) en K€

Au 31 12 N	2012	2013	2014	2015	2016
Encours	2 949	3 337	3 074	2 839	2 595
Annuité dette	214	363	369	366	364
dont intérêts	69	150	146	131	120
Dont capital	145	213	223	235	244

Encours de la dette = solde créditeur cpte 16 – solde cpte 1688

Intérêts de la dette = débits nets cpte 6611 (section de fonctionnement)

Remboursement capital de la dette = débits nets cpte 164 (section d'investissement)

Endettement par habitant

Au 1er janvier 2014	Au 1er janvier 2016	Au 1er janvier 2017
754 €	600 €	549 €

La Fiscalité

Evolution des Bases nettes d'imposition

En milliers d'€	2012	2013	2014	2015	2016*
Taxe d'habitation	7 531	7 965	8 125	8 322	8 529
Foncier bâti	4 555	4 709	4 886	5 014	5 064
Foncier non bâti	51	51	52	50	50

* prévisionnel

La Fiscalité

Taux d'imposition

	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	14.5 %	14.5 %	14.5 %	14.5 %	14.5 %
Foncier bâti	16.6 %	16.6 %	16.6 %	16.6 %	16.6 %
Foncier non bâti	56 %	56 %	56 %	56 %	56 %

> Reconduction des taux

Produits des impôts

En milliers d'€	2012	2013	2014	2015	2016*
Taxe d'habitation	1 092	1 155	1 178	1 207	1 237
Foncier bâti	756	782	811	832	841
Foncier non bâti	29	29	29	28	28
Total	1 877	1 966	2 018	2 067	2 106

* prévisionnel

CONSTAT

Les données macro-économiques traduisent une tendance à l'amélioration de la situation économique au niveau national et régional

PARADOXE

La participation du bloc communal au redressement des finances publiques, améliore de fait en amont la situation économique nationale mais elle a des conséquences non négligeables sur les moyens de financement locaux

CONSÉQUENCE

3ème Année de baisse de DGF soit 180 000 € de manque à gagner sur la période 2014 - 2016

Contraintes de gestion et exigences de nos engagements.

Contraintes

- > Le remboursement de la dette : diminution de l'encours mais charge annuelle identique (annuité constante).
- > La récupération d'une situation dégradée en maintenance de voirie et de bâtiments communaux.

Exigences

- > Repenser le développement urbain du village jusqu'ici non maîtrisé.
- > Apporter des réponses satisfaisantes à la demande de logements.
- > Intervenir sur des achats fonciers
- > Prendre en considération les attentes de la jeunesse en matière d'équipements.
- > Maintenir et accompagner le tissu associatif.
- > Assurer le lien entre la population et l'ensemble des acteurs économiques du village.
- > Mettre en adéquation les effectifs des services avec la charge de travail et la demande de technicité pour répondre à nos obligations.

PERSPECTIVES 2016

Fonctionnement

- Perte de recettes (baisse de DGF)
- Augmentations des charges (évolutions salariales type CAE)
- Dépenses revues à la baisse (amendes SRU, taxes foncières)
- Organisation des Service Techniques (travail en régie valorisé)
- Bénéfices d'opérations en soutien au service (urbanisme)
- Maintenir le niveau de qualité des services
- Maintenir la gratuité des activités périscolaires

Investissement

- Priorité aux économies d'énergie (thermique, isolation)
- Politique Jeunesse : City stade, Complexe Camp de liouse
- Nouveau poste de Police
- Acquisitions foncières (création de logements primo et social)
- Travail en régie spécifique (intérimaires, CDD)

PERSPECTIVES à moyen terme 2016-2020

- Investissement – Travaux – Aménagement
- Politique de rénovation des bâtiments et de la voirie
- Rénovation de bâtiments du domaine privé en location
- Aménagements d'espaces naturels (Parc des Jonquières)
- Protection du capital forestier
- Aménagement RD21 en boulevard urbain
- Bâtiments publics communaux (AdAP)
- Acquisitions foncières

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget primitif M14 de l'exercice 2016.

3- Débat d'Orientations Budgétaires (M49) - Budget Assainissement – exercice 2016

Rapporteur : Éric BASCOU

Institué par la loi du 6 février 1992 modifiée, ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (article L2312-1 du code général des collectivités territoriales) et doit être organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ces orientations pour l'année 2016 seront donc présentées lors du conseil.

Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) 2016

Données conjoncturelles générales

Au niveau national :

- Le Produit intérieur brut (Pib)

2014	2015	2016
0,4 %	1,1 %	1,5 %

Constat : Progression consécutive à l'atténuation de deux des facteurs négatifs qui étouffent la croissance depuis 2010 : l'accès au crédit, la réduction des déficits publics.

Perspectives : Baisse attendue du taux de chômage, augmentation du pouvoir d'achat si la prévision est atteinte.

Les deux sections sont excédentaires :

Les excédents seront repris intégralement au BP 2016 selon la réglementation spécifique à la M49.

Orientation 2016 :

Dans la lignée des travaux d'entretien et d'investissement courant, réalisés en 2015.

Perspectives à moyen terme :

Au 1er janvier 2018, la CCGPSL peut assurer la compétence en matière d'assainissement collectif. Ce transfert pourrait être reporté au 1er janvier 2020. Il faudra porter une attention particulière sur les modalités de transfert de cette gestion.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget primitif M49 de l'exercice 2016.

4- Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Conformément au code général des collectivités territoriales, l'exécutif peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En conséquence et compte-tenu de l'avancement des projets et afin d'assurer une continuité des services, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 dans les limites indiquées ci-après :

Chapitres	Désignation	Crédits annuels au budget primitif 2015 (€)	Ouverture anticipée en 2016 (€)
20	Immobilisations incorporelles	72 960,00	18 240,00
21	Immobilisations corporelles	863 216,00	215 804,00
			Total = 234 044,00

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif M14 de l'exercice 2016 à mettre en recouvrement les recettes et à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, soit 234 044,00 € répartis selon les modalités précisées ci-dessus.

5- Octroi d'une subvention au profit du Centre de Formation d'Apprentissage de l'Aude

Rapporteur : Philippe SECONDY

Le Centre de Formation d'Apprentissage de l'Aude a sollicité la commune pour bénéficier d'une subvention au regard de la présence d'un apprenti intervenant dans une entreprise à Teyran. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à verser une subvention de 75 euros pour l'année 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à verser une subvention de 75 euros pour l'année 2016 au Centre de Formation d'Apprentissage de l'Aude.

6- Convention de mise à disposition de Messieurs Benjamin SABLOS et Émile CHEIKHE

Rapporteur : **Éric BASCOU**

Afin d'optimiser l'organisation du travail à la Maison de retraite « la Résidence d'Aubeterre » et de renforcer les services techniques de Teyran dans le cadre de leurs missions, il est proposé de mettre deux personnes à disposition des services municipaux de la mairie.

La résidence d'Aubeterre a embauché Monsieur Benjamin SABLOS le 05 novembre 2012. Il est proposé que Monsieur Benjamin SABLOS soit mis à disposition pour 50% de son temps de travail hebdomadaire au maximum auprès des services municipaux. La maison de retraite a renouvelé le contrat de travail de M. SABLOS pour une durée déterminée d'un an à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2016.

D'autre part, il est également proposé que Monsieur Émile CHEIKHE, agent titulaire depuis décembre 1989, soit mis à disposition des services de la commune pour un temps complet. Cette mise à disposition interviendra pour une durée de six mois renouvelable une fois.

Ces mises à disposition vont être formalisées par deux conventions qui définiront les conditions et notamment les modalités de remboursement de la commune à la maison de retraite.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition de Messieurs Benjamin SABLOS et Émile CHEIKHE entre la résidence d'Aubeterre et la mairie de Teyran.

Le Maire précise que la mise à disposition de Monsieur CHEICKE serait établie pour une durée de six mois renouvelable une fois. Ces mises à disposition répondent aux contraintes des services techniques notamment pour faire face à de nombreux travaux de réparations dans les bâtiments communaux, et pour pallier les différentes demandes du lundi et du vendredi liées aux animations. Côté résidence, Émile CHEICKE ne pouvait plus travailler en cuisine. Or, il nous a persuadés qu'il était motivé pour intervenir aux services techniques et répondre aux besoins.

Monsieur SABLOS interviendra pouvant également venir pour renforcer les services techniques 1 à 2 jours par semaine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de Messieurs SABLOS et CHEICKE.

7- Vente de deux lots – la Ramognère

Rapporteur : **Martine CHEYLAN**

Par délibération du 3 juin 2015, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à vendre deux lots dans le cadre d'un projet global de construction rue de la Ramognère et à fixer les montants.

Suite aux différentes prospections et aux démarches commerciales, la commune a reçu une offre ferme pour chacun des biens proposés :

- Lot 1 : un terrain à bâtir Rue Bel-air, viabilisé, plat et « piscinable », d'une superficie de 700m² environ.

Proposition à 250 000 € TTC dont 10 000 € seront versés à l'Agence Guylène Bergé pour payer ses honoraires.

- Lot 2 : une maison d'habitation, rue de la Ramognère, de plain-pied, d'une superficie d'environ 150 m². Année de construction : 1973 + extension en 1994. Bon état intérieur, terrasses extérieures. Cuisine, salle à manger, 2 salons, bibliothèque, 3 chambres. Sur terrain plat arboré de 1100m² environ.

Proposition à 340 000 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente de deux biens de gré à gré aux offres précitées et de signer les actes nécessaires à la réalisation des ventes.

Par 26 voix pour et 1 abstention (Monique BERTOLETTI), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les compromis de vente des deux biens de gré à gré aux offres précitées et de signer les actes nécessaires à la réalisation des ventes.

8- Revalorisation de l'indemnité spéciale de fonction de police municipale

Rapporteur : Patrick ROCHER

Le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 prévoit pour les cadres d'emplois des agents de police municipale des taux individuels maximum de 20% du traitement soumis à retenue à pension.

La délibération D-2012-41 du 16 mai 2012 avait fixé une indemnité égale à 18% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence) pour les grades suivants : chef de police municipale, brigadier-chef principal et brigadier.

Il est proposé de réévaluer l'indemnité spéciale de fonctions pour les agents des cadres d'emplois de police municipale à 19% du traitement soumis à retenue à pension (hors supplément familial et indemnité de résidence). Cette indemnité sera versée mensuellement avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Patrick Rocher précise que la prime passera à 20% en 2 ans, 1% en 2016 et 1% en 2017. Il ajoute que cette réévaluation est liée aux efforts réalisés par les agents de la police municipale : acceptation des rondes de nuit, réduction des heures supplémentaires liée au recrutement d'un brigadier-chef principal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la réévaluation de l'indemnité spéciale de fonctions pour les agents des cadres d'emplois de police municipale à 19% du traitement soumis à retenue à pension (hors supplément familial et indemnité de résidence). Cette indemnité sera versée mensuellement avec effet au 1^{er} janvier 2016.

9- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Rapporteur : Philippe SECONDY

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la commune par la création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour assurer la continuité des services administratifs de la commune (la remplaçante de Virginie DI IELSI).

Philippe SECONDY précise que Madame Virginie DI IELSI ayant obtenu sa mutation à la régie des eaux de la Métropole de Montpellier, un recrutement a été organisé. Une large publicité a été opérée, le profil de poste était très spécifique (contrainte des connaissances dans le domaine des finances publiques). 18 candidatures ont été réceptionnées au niveau national. Messieurs DE COLLE, LAMIC et SECONDY ont sélectionné cinq candidatures pour un entretien. La candidate retenue est Madame Nathalie GAUTHIER, fonctionnaire territoriale dans le Cher. Il convient de créer un poste à temps complet correspondant au grade de cette personne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste à temps complet d'adjoint territorial administratif principal de 2^{ème} classe.

10- Échange de parcelles

Rapporteur : Éric BASCOU

En 2012, Madame TUFFOU et Madame DUCROZ, propriétaires de terrains sur Teyran, ont fait un recours auprès du Tribunal de Grande Instance de Montpellier afin de demander le désenclavement de leurs parcelles A206, A207 et A212.

Une expertise judiciaire a procédé au recensement des différentes solutions possibles de chemin sur les parcelles voisines, souvent bâties, pour désenclaver les parcelles selon le plan ci-joint. Or, aucun scénario n'a satisfait unanimement les riverains, dont la commune propriétaire des bois voisins. Une négociation a alors été ouverte. Une solution a été proposée et conviendrait aux riverains.

M. QUET, M. PLESSIS et M. PARRES achèteraient respectivement 1200 m², 4075 m² et 425 m² de la propriété de Madame TUFFOU et de Madame DUCROZ constituée des parcelles A206 et A207 selon le plan ci-joint.

Par ailleurs, afin de solutionner le manque d'accès à la parcelle restante A212, non constructible, enclavée par les bois communaux qui l'entourent et porter un terme à ce litige, la commune consentirait à devenir propriétaire de cette parcelle, en échange de quoi elle donnerait deux terrains dont la surface totale serait équivalente, soit 1370 m², ces terrains étant situés en bordure des parcelles A206 et A207 pour supprimer toute enclave.

Selon le plan joint, ces deux terrains échangés resteraient classés en non constructible, et en Espace Boisé Classé (EBC).

Considérant que le terrain échangé par la commune ajoute une certaine valeur aux propriétés des particuliers, une soulte de 13 357,50 euros sera versée à la commune en compensation selon l'avis de France Domaines.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord qui indiquera notamment l'impossibilité de procéder à de nouvelles demandes de désenclavement, tous les accès aux parcelles enclavées se faisant par les propriétés riveraines respectives.
- d'autoriser l'échange de terrain en Espace Boisé Classé de surface équivalente à la parcelle A212 jouxtant les parcelles A206 et A 207 avec versement d'une soulte de 13 357, 50 euros au profit de la commune, avec reconduction du statut d'Espace Boisé Classé
- d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de cet échange,
- dit que les frais inhérents seront supportés par les autres parties.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- le Maire à signer le protocole d'accord qui indiquera notamment l'impossibilité de procéder à de nouvelles demandes de désenclavement, tous les accès aux parcelles enclavées se faisant par les propriétés riveraines respectives.
- l'échange de terrain en Espace Boisé Classé de surface équivalente à la parcelle A212 jouxtant les parcelles A206 et A 207 avec versement d'une soulte de 13 357, 50 euros au profit de la commune, avec reconduction du statut d'Espace Boisé Classé
- le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de cet échange
- dit que les frais inhérents seront supportés par les autres parties.

11-Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup 2016

Rapporteur : Bernadette ORGEVAL

Les services de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup ont transmis à la commune la liste des opérations éligibles au titre des fonds de concours pour l'année 2016.

À ce titre, la commune envisage de déposer quatre demandes supplémentaires à savoir :

- Acquisition de matériels événementiels : montant 3 252,60 € HT,
- Pose d'un panneau électronique graphique : montant 13 840,00 € HT,
- Circulation douce : aménagement de protection pour piétons aux Jonquières : montant 2 747,60 € HT
- Aménagement du Jardin des Jonquières : montant 7 085,00 € HT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer quatre demandes de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

Bernadette ORGEVAL précise que les conditions d'octroi des fonds de concours ont changé. La répartition sera faite en fonction du nombre d'habitants et non plus sur des projets particuliers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter pour les projets suivants, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup au titre des fonds de concours pour 2016 :

- Acquisition de matériels événementiels : montant 3 252,60 € HT,
- Pose d'un panneau électronique graphique : montant 13 840,00 € HT,
- Circulation douce : aménagement de protection pour piétons aux Jonquières : montant 2 747,60 € HT

- Aménagement du Jardin des Jonquières : montant 7 085,00 € HT.

Le Maire remercie toute l'équipe pour les efforts financiers et en particulier Monsieur Édouard DE COLLE pour son travail sur le débat d'orientations budgétaires.

La séance est levée à 21h30

Le Maire de Teyran
Éric BASCOU



La secrétaire
Nicole DUPRAT

